



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3397

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Pallega.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3397**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont RHODIA, ARKÉMA, IFP Energies nouvelles, GDF-SUEZ et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies que la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre.

Le pôle de compétitivité AXELERA labellise chaque année des projets de recherche et développement (R&D) pour les soumettre aux appels à projets publiés par l'Etat dans le cadre du fonds unique interministériel.

Afin d'amplifier la dynamique d'innovation développée par les pôles de compétitivité, l'Etat, via OSEO, a lancé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir un appel à projet visant à soutenir des projets collaboratifs de R&D structurants.

Ces projets de R&D doivent contribuer à structurer des filières industrielles existantes ou émergentes en relation avec la recherche publique et renforcer les positions des industries et entreprises de services sur les marchés porteurs. L'objectif est également de contribuer à l'émergence de nouvelles filières, de manière que se conforte ou se constitue un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises.

Par délibération du 11 mai 2009 et en application de l'avenant au contrat de performance approuvé par délibération n° 2011-2631 du Conseil du 12 décembre 2011, le Conseil a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'elle soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité AXELERA. Par délibération n° 2012-2692 du Conseil du 9 janvier 2012, le Conseil a approuvé la nouvelle répartition du montant sur cette autorisation de programme (1 216 864 €).

Dans le cadre de l'appel à projets "projets de recherche et développement (R&D) structurants des pôles de compétitivité", le pôle AXELERA a accompagné et labellisé le projet Valenthin destiné à structurer une filière française de valorisation des rejets industriels liquides ou gazeux basses températures situés entre la température ambiante et 200°C, considérant les forts enjeux énergétiques auxquels sont confrontés les acteurs industriels.

Le projet Valenthin

Le projet Valenthin vise à développer des technologies permettant de réutiliser l'énergie contenue dans les rejets basses températures des unités industrielles pour des applications industrielles ou domestiques/tertiaires.

Le projet aura 4 objectifs majeurs :

- développer des outils d'analyse et de diagnostic des gisements d'énergie bas niveau et des impacts environnementaux pour les sites industriels,
- développer des technologies performantes permettant la valorisation de ces gisements de la R&D jusqu'à la réalisation de démonstrateurs industriels dans des sites situés en Rhône-Alpes,
- optimiser la gestion énergétique en continu des sites industriels, via le développement de systèmes de stockage d'énergie et des outils de modélisation et de gestion énergétique,
- construire, organiser les filières et diffuser les technologies mises au point dans le projet.

Le projet rassemble 14 partenaires dont 7 groupes industriels (ARKEMA, GDF-SUEZ, DANFOSS, GEA, RHODIA, Aluminium PECHINEY, BLUESTAR Silicones), une entreprise de taille intermédiaire (BERTIN technologies) 3 petites et moyennes entreprises (PME) : ENERTIME, SOPRANO, IDEEL, un centre technique industriel (Centre technique du papier), et 2 laboratoires académiques (CEA LITEN, Institut national des sciences appliquées -INSA- de Lyon).

Retombées économiques attendues du projet

Les innovations technologiques visées par le projet Valenthin s'adressent à l'ensemble des secteurs industriels émetteurs de rejets thermiques basse température. Les secteurs prioritaires sur lesquels sont envisagés des démonstrateurs dans le cadre du projet sont la chimie, la papeterie et le tertiaire/résidentiel.

Le projet explorera cependant les opportunités de marché sur d'autres secteurs présentant des gisements importants et des besoins énergétiques élevés comme l'agroalimentaire, la métallurgie, le nucléaire.

Le projet permettra la fabrication de nouveaux produits, composants et équipements adaptés aux besoins des industriels et permettant la collecte, le stockage, le transport et la réutilisation des rejets thermiques ainsi que la commercialisation de nouveaux services associés à forte valeur ajoutée. Il permettra également aux industriels applicateurs de réaliser des gains économiques substantiels sur leurs factures énergétiques, et de limiter leurs rejets de CO², élément majeur de compétitivité sur des marchés internationaux.

Les retombées attendues pour les partenaires industriels du projet représentent sur les 5 premières années d'exploitation des innovations, 1 130 M€ de chiffre d'affaires, la création de 235 emplois directs, la création de 220 emplois indirects au niveau de la filière et le maintien de 1 400 postes.

Retombées attendues pour le territoire de la Communauté urbaine de Lyon

Le projet Valenthin mobilise les principaux industriels de la Vallée de la chimie ainsi que l'Institut d'excellence sur les énergies décarbonnées "IDEEL" récemment créé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Les axes de ce projet explorent les modalités d'une transition énergétique réussie, en cohérence avec les objectifs environnementaux du plan climat énergie territorial de la Communauté urbaine approuvé par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012, et la nécessité d'assurer la pérennité du développement économique de la Vallée de la Chimie.

Sur le plan énergétique, un des enjeux aujourd'hui clairement identifiés est d'accroître les sources de production d'énergie renouvelable et/ou fatale pour alimenter les réseaux de chaleur de l'agglomération. Récupérer de l'énergie fatale, favoriser le stockage et le développement des énergies renouvelables sur la Vallée de la Chimie pourraient permettre de renforcer la symbiotique énergétique entre l'agglomération et le pôle industriel, tout en réduisant les coûts de production de chaleur pour les réseaux urbains.

Ainsi, en complément au projet de R&D Valenthin et dans une logique de territorialisation de son action, le pôle AXELERA a engagé au printemps 2012, avec le soutien de la Communauté urbaine de Lyon, de l'Union des industriels de la chimie et de l'Etat, une étude destinée à évaluer le gisement potentiel d'énergie de récupération disponible et récupérable sur la Vallée de la chimie à des fins d'interconnexion avec les réseaux de chaleur de l'agglomération.

Parallèlement à cela, la Communauté urbaine travaille à l'élaboration d'un schéma directeur de développement de la Vallée de la Chimie, visant à valoriser le territoire et à développer l'économie des activités industrielles qui s'y exercent en s'appuyant, dans le domaine de l'innovation, sur le pôle de compétitivité AXELERA. Le projet Valenthin devra ainsi permettre aux sites industriels de la Vallée de la Chimie de gagner une compétitivité par des gains d'efficacité énergétique.

Le montant total du projet est de 14 913 805 € sur 60 mois, dont 5 082 106 € financés par l'Etat selon la répartition détaillée ci-dessous :

Titulaire	Assiette (en €)	Subvention Etat (en €)	Avance remboursable Etat (en €)	Montant total de l'aide de l'Etat (en €)	Subvention Communauté urbaine (en €)
GDF- SUEZ	1 033 155	139 656	177 829	317 485	
ARKEMA	1 714 978	235 533	309 138	544 671	
DANFOSS	1 978 800	183 702	497 597	681 299	
GEA	500 216	54 266	113 262	167 528	
RHODIA	570 444		228 180	228 180	
Aluminium PECHINEY	268 840		107 535	107 535	
BLUESTAR Silicones	1 358 945	59 656	448 130	507 786	
BERTIN Technologies	623 520	72 950	132 695	205 645	
ENERTIME	2 130 000	336 900	503 500	840 400	
SOPRANO INDUSTRY	898 672	159 960	271 605	431 565	
IDEEL	1 985 920		297 887	297 887	
Centre technique du papier	149 564	59 825		59 825	
CEA LITEN	1 527 732	611 093		611 093	
Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon	203 019	81 207		81 207	121 812
Total	14 943 805	1 994 748	3 087 358	5 082 106	121 812

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Valenthin en apportant une subvention de 121 812 € au profit de l'INSA de Lyon, selon les modalités définies dans la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement de projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de recherche et développement (R&D) relatif au pôle de compétitivité AXELERA, pour la période 2013-2018, d'un montant de 121 812 € au profit de l'Institut national des sciences appliqués (INSA) de Lyon dans le cadre de sa participation au projet Valenthin.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'INSA de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1553 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2018 - compte 204181 - fonction 90 - opération n° 0P02O1553, selon l'échéancier suivant :

- 103 540 € en 2013,

- 18 272 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.